

## Calendrier à **RESPECTER** pour une demande d'exonération ou d'annulation ou de remboursement des droits d'inscription

Rentrée Universitaire 2014/2015	Annulation d'Inscription Administrative	Exonération des droits d'Inscription Administrative	Remboursement des droits d'inscription administrative pour les étudiants boursiers sur critères sociaux, boursiers du gouvernement français, pupille de la Nation, enfants de militaire blessé ou tué accidentellement en temps de paix ou dont l'inscription administrative comporte une erreur des services administratifs
Demande déposée au bureau des affaires sociales avant le 31/10/2014	Remboursement des droits d'inscription, excepté la cotisation de la médecine préventive	Exonération si la demande et la décision interviennent avant le 26/09/2014 ou remboursement si la demande est déposée après les inscriptions et avant le 31/10/2014	Remboursement de droit la demande doit avoir été déposée au bureau des affaires sociales de votre composante <b><u>avant le 30/06/2015</u></b>
Demande déposée après le 31/10/2014	Sans remboursement (1)	Pas d'exonération, pas de remboursement (1) (2)	

(1) Sauf décision du Président de l'université représenté par le VP CFVU

(2) Sauf pour la maison de la recherche et le service des étudiants étrangers de la division de la vie étudiante en fonction du calendrier d'inscription spécifique à ces services